

MaPrimeRénov'

Évolutions au 30.09.25 et au 01.01.26

Arrêté et décret 8 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique



PROPRIÉTÉ DE RONIN SOLUTION

AMO | RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | CEE | MAPRIMERÉNOV'

RONINSOLUTION.FR

À partir du 30.09.25

Parcours par geste



Prolongation pour les logements F ou G sans obligation de travaux d'ampleur



Pas d'obligation de "geste chauffage" pour profiter de ce dispositif

Parcours accompagné



Seuls les logements classés E, F ou G avant travaux sont éligibles



Suppression du bonus "sortie de passoire énergétique"



Nouveaux plafonds et taux de subvention



À partir du 01.01.26

Parcours par geste



Suppression des forfaits pour l'isolation des murs et les chaudières biomasse



Report de l'obligation de fournir un DPE pour déposer une demande

Parcours accompagné



Dépôt possible pour les revenus intermédiaires et supérieurs



Ajustements techniques et modalités pour la justification et le calcul des dépenses éligibles.



À partir du 30.09.25* puis du 01.01.26**

Parcours accompagné Nouveau Barème

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES (TMO)	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES (MO)	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES (INT)	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS (SUP)
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 € 30 000 €	80 %	60 % Variable possible	45 % 50 %	10 % 15 %
GAIN DE 3 CLASSES et +	55 000 € 40 000 €				
GAIN DE 4 CLASSES et +	70 000 €				
BONUS « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »		+10 %			
ÉCRÈTEMENT limite à un pourcentage maximum des travaux afin que l'aide reste proportionnelle au coût total des travaux TTC.		100 %	90 %	80 %	50 %
		Avance 30% du montant de la prime possible			

*Quota pour 13.000 dossiers TMO (MO si disponibilité) jusqu'au 31.12

**Applicable pour les INT et SUP à partir du 01.01.26 (exclus avant)



PROPRIÉTÉ DE RONIN SOLUTION

AMO | RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | CEE | MAPRIMERÉNOV'

RONINSOLUTION.FR